



## Une étude en noir

Luc Boltanski

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/traces/5049>  
DOI : 10.4000/traces.5049  
ISSN : 1963-1812

### Éditeur

ENS Éditions

### Édition imprimée

Date de publication : 16 mai 2011  
Pagination : 49-73  
ISBN : 978-2-84788-309-1  
ISSN : 1763-0061

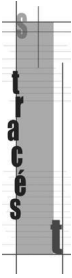
### Référence électronique

Luc Boltanski, « Une étude en noir », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], 20 | 2011, mis en ligne le 16 mai 2013, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/traces/5049> ; DOI : 10.4000/traces.5049

---



*Tracés* est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.



# Une étude en noir

LUC BOLTANSKI

Pour Julien Coupat et « Les neuf de Tarnac »

*All life is a great chain, the nature of which is known whenever we are shown a single link of it.*  
Arthur Conan Doyle, *A Study in Scarlet*

## L'émergence du roman policier et la question de la réalité

L'émergence du roman policier puis du roman d'espionnage dans la littérature occidentale a constitué un événement de première importance qui a de longue date fasciné les sciences sociales. En quelques dizaines d'années, ce genre nouveau a pris une place considérable, non seulement si l'on tient compte du volume très important d'ouvrages publiés, mais aussi de l'influence que ces romans dits « populaires » et orientés vers le divertissement ont exercée sur les œuvres fictionnelles visant une reconnaissance dans le champ proprement littéraire. On peut situer de façon assez précise le moment et les lieux de cette émergence. Si l'on met à part le cas d'Edgar Allan Poe, qui est le précurseur du genre, cette invention littéraire est née à Londres et à Paris entre les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle et les années 1930 du XX<sup>e</sup> siècle.

Le travail que nous avons entrepris sur ce que l'on peut appeler le roman policier et le roman d'espionnage originels – dans lequel s'inscrivent les pages qu'on va lire – n'a pas pour objectif d'ajouter des éléments nouveaux à une histoire déjà abondante et souvent très érudite. Il entend lier l'apparition du roman policier et du roman d'espionnage à la question de l'État et à la montée en puissance des États-nations en Europe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'articulation entre ces deux phénomènes prend appui sur une distinction conceptuelle – introduite dans notre dernier ouvrage, *De la critique* (Boltanski, 2009) – entre *réalité* et *monde*.

Par monde, il faut entendre ici « tout ce qui arrive », pour reprendre une formulation de Wittgenstein, et même « tout ce qui serait susceptible d'arriver », ce qui implique l'impossibilité de le connaître et de le maîtriser en totalité. À l'inverse, la réalité est stabilisée par des formats préétablis, soutenus par des institutions, et qui renferment souvent, au moins dans nos sociétés, une composante juridique ou para-juridique. Ces formats sont associés à une sémantique chargée de dire *ce qu'il en est de ce qui est*. Ils établissent des *qualifications*, définissent des *entités*, mettent en place des *épreuves* – au sens où le terme est utilisé dans *De la justification* (Boltanski et Thévenot, 1991) – et déterminent les rapports que doivent entretenir entités et épreuves pour avoir un caractère acceptable. La réalité, qui peut être dite « construite » – selon une formulation devenue courante dans la sociologie contemporaine –, déploie les cadres auxquels les acteurs peuvent accéder pour donner sens aux expériences quotidiennes. Néanmoins, ces dernières, bien qu'à des degrés divers selon les situations, ne cessent de déborder la réalité, ne serait-ce que dans la mesure où les contextes dans lesquels s'inscrit l'action comportent toujours une part d'incertitude. Il s'ensuit que l'expérience s'enracine aussi dans ce que nous avons appelé le monde, auquel la réflexivité, échappant au carcan des cadres préconstitués, peut accéder pour se saisir de nouveaux éléments qui viendront mettre en cause la réalité telle qu'elle est construite dans un certain ordre social.

Partant de ces prémisses, notre argument – pour le dire brutalement – est que l'apparition du roman policier et du roman d'espionnage témoigne d'un changement de relation à la réalité dans les sociétés occidentales, changement lié à la montée en puissance des États-nations. Le roman policier / d'espionnage originel n'a pas pour spécificité de se centrer sur le crime (ce qu'a toujours fait, d'une certaine manière, la littérature) mais de mettre en scène des *énigmes*. Or l'énigme est une rayure de la réalité. Elle ne peut apparaître comme telle, et prendre forme, qu'en se détachant sur un fond constitué par une réalité solidement établie. Une réalité peut être dite *robuste* quand elle encadre étroitement les attentes, permet un certain degré de prévisibilité et tend, par là, à limiter l'étendue des enquêtes que les acteurs doivent conduire, dans le cours de la vie ordinaire, pour orienter leurs actions.

En adaptant le concept foucauldien de *biopolitique*, on peut identifier la spécificité de la forme État-nation qui se développe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en l'associant au projet visant à encadrer la réalité, telle qu'elle s'impose à une population sur un territoire, dans le plus grand nombre de ses dimensions possibles. Et cela en prenant appui sur des dispositifs qui mettent à contribution les apports des sciences et ceux des sciences sociales, particu-

lièrement de la sociologie, dont l'émergence est à peu près concomitante de celle du roman policier. Mais cette réalité, dont l'État-nation se veut l'ordonnateur et le garant, est à la fois très contraignante et traversée de contradictions. Ces dernières sont engendrées, notamment, par la rencontre entre deux logiques : une logique de la catégorisation et du territoire, qui revient à l'État, et une logique des flux, inhérente au capitalisme qui se développe durant la même période à la fois en symbiose et en tension avec l'État.

Selon nous, le roman policier / d'espionnage originel, qui a une orientation conservatrice voire réactionnaire, ne remet pas en cause ce projet étatique, sur le mode critique. Mais il le fait *travailler*, un peu à la façon dont les mythes, selon Claude Lévi-Strauss, font travailler les contradictions qui se trouvent enfermées dans un ordre social et culturel déterminé, en les retournant en tous sens (Keck, 2005, p. 136-143). L'énigme se présente en effet comme un échec de la réalité, et c'est sur l'inquiétude délicate qu'il suscite que repose le *suspense*, jusqu'au dénouement final, c'est-à-dire jusqu'au dévoilement de l'entité – personne individuelle ou collective – à laquelle l'événement criminel peut être attribué. Ce dévoilement restaure pour un temps la réalité ébranlée et rétablit l'État, qui en est le garant, dans ses droits ; mais en laissant subsister, en quelque sorte en creux, deux parts d'ombres, à la fois angoissantes et jouissives. Soit, d'un côté, le soupçon que ce retour à l'ordre, qui a quelque chose du miracle, aurait pu ne pas se réaliser. Et, de l'autre, le soupçon que les agents de l'État et/ou les héros dans lesquels s'incarne l'idéal national ne sont parvenus, finalement, à leurs fins, qu'en se dotant d'une force qui excède toujours la force du droit et celle des dispositifs sur lesquels repose la légalité. Ce *supplément* de force, dont l'enquêteur se trouve investi, permet seul d'équilibrer la force excédentaire à laquelle les entités criminelles sont supposées recourir pour ébranler la réalité. Un tel dispositif scénique met la question de l'*exception* au centre du roman policier / d'espionnage. En effet, seul le recours à l'exception permet de soutenir une légalité qui ne se suffit jamais à elle-même. Nous verrons, dans les pages qui suivent, comment cette contradiction se trouve incorporée à une figure, centrale dans le roman policier originel, qui n'a pas, selon nous, recueilli jusqu'ici l'attention qu'elle mérite. Il s'agit du dédoublement de l'enquêteur, en tant qu'actant, distribué entre deux personnages, soit, d'une part, le policier, agent de l'administration d'État, et, de l'autre, le détective, simple amateur, certes, mais néanmoins amateur d'exception.

## Le policier et le détective

Pourquoi le récit policier qui, comme son nom l'indique, relate ce dont s'occupe la police, s'est-il mis en place, au moins à l'origine, sur la base de la distinction, voire de l'opposition, entre d'un côté le personnage du détective et de l'autre celui du policier ? Les auteurs qui ont cherché à interpréter le sens de cette disjonction ont, pour la plupart, mis l'accent sur l'opération consistant à établir une séparation catégorielle entre, d'un côté, les moyens intellectuels de l'enquête, visant à trouver la solution d'une énigme, qui sont mis en œuvre par le détective et, de l'autre, les instruments dont dispose le policier et qui relèvent de la violence d'État. Cette distinction reproduit, à l'évidence, la division hiérarchique entre tâches intellectuelles (nobles) et tâches matérielles (vulgaires). Ce qui les a à juste titre frappés est donc l'analogie entre les moyens intellectuels appliqués par le détective à une entreprise dont il convient de noter qu'elle relève de la chasse à l'homme, et les moyens intellectuels mis en œuvre par le savant en vue de résoudre une énigme scientifique. C'est ainsi que pour Siegfried Kracauer (1981), le récit policier est d'abord le symptôme de l'envahissement de la réalité par ce qu'il appelle la *ratio*, c'est-à-dire par une mise en œuvre purement instrumentale de la raison, qui serait typique de la modernité. Ce sont également les inférences du détective qui retiennent, soixante ans plus tard, l'attention de Carlo Ginzburg (1989) dans l'article qu'il a consacré au « paradigme indiciaire ». Cet article fut prolongé par de nombreuses études et notamment par des travaux établissant un parallèle entre la méthode de Sherlock Holmes et la sémiologie dans la forme qui lui fut donnée, à peu près à la même époque, par Charles S. Peirce (Eco et Sebeok éd., 1983).

Sans négliger l'intérêt du mode de raisonnement dont les premiers auteurs de récits policiers dotent le personnage du détective, je voudrais mettre l'accent, en m'appuyant sur les œuvres d'Arthur Conan Doyle (1985), sur un autre aspect de la séparation entre le travail du détective et celui du policier. Il faut noter que cette séparation, pratiquement inexistante ou, du moins, très rare dans le cours de la vie réelle, a été une invention du récit policier et même son invention principale au sens où elle est constitutive du genre : elle est mise en place dans les premières œuvres de littérature policière, celles, particulièrement, d'Edgar Allan Poe et de Conan Doyle, et sera reprise, même transformée, dans les multiples ouvrages qui leur succéderont.

Les cinquante-six nouvelles et les quatre romans, relatant les aventures de Sherlock Holmes, publiés entre 1887 et 1927, peuvent être rattachés à un

ensemble bien particulier. Celui que constituent des œuvres littéraires très diverses et de valeur inégale si on les envisage sous le rapport de l'écriture, mais qui ont en commun d'avoir incarné dans des personnages et d'avoir donné un équivalent narratif à des arrangements catégoriels et à des dispositifs dont l'apparition a marqué la naissance, à un moment précis de l'histoire, de nouvelles formes sociétales et politiques. C'est d'abord cette détermination historique qui confère à de telles œuvres la notoriété et la durabilité très grandes qui sont les leurs.

## Maîtres et serviteurs

Un mot d'abord du monde social dans lequel opère le détective. Envisagée depuis le point de vue (naïf) de la sociologie, la société dans laquelle Sherlock Holmes évolue se présente, avec l'évidence du naturel, comme une société de classes. Elle comprend essentiellement, sur un modèle qui fut celui de nombreux romans victoriens, des maîtres et des serviteurs. Les maîtres, dont la fortune patrimoniale ou financière va de soi, sont caractérisés surtout par leur appartenance à de grandes et anciennes familles<sup>1</sup>. Leur fortune provient aussi bien de la rente que de la valorisation du capital, l'aristocratie anglaise s'étant engagée plus précocement et plus fortement que celle du continent dans des entreprises commerciales, minières, industrielles ou financières (Mann, 1993). Les maîtres occupent des fonctions qui les conduisent à agir dans le cadre d'entités ou de personnes morales de grandes tailles, au service d'objectifs qui les dépassent en tant que personnes physiques. Ces entités sont parfois spécifiées par les termes d'Empire, de Couronne ou d'État, ou sont laissées dans le vague. On peut dire alors qu'ils sont au service de cet ensemble flou auquel il est fait référence, dans la rhétorique holmésienne, quand il est question de la défense de « la société » ou de « l'ordre ».

Les domestiques sont tous ceux qui servent, d'une façon ou d'une autre, la grandeur des maîtres. Mais ils peuvent être eux-mêmes distribués en deux classes. La première est composée de ce que l'on peut appeler le peuple des domestiques. À la seconde appartiennent les domestiques d'élite. Le peuple des domestiques englobe tous les membres des classes populaires – paysans, ouvriers, jardiniers, cuisinières, bonnes, cochers, etc. – qui ne sont envisagés

1 Ainsi le duc de Holderness, aristocrate britannique très riche décrit comme « un homme grand et majestueux tiré à quatre épingles » dans *The Priory School*, ou Lady Frances Carfax, dernière descendante des comtes de Rufton dans *The Disappearance of Lady F. Carfax*.

que sous le rapport de la relation de subordination qui les assujettit aux maîtres dont ils servent ou desservent les desseins. Quant aux domestiques d'élite, ils sont une copie de leur maître moins la grandeur : intendants, valets de chambres personnels, gouvernantes et, surtout, préceptrices chargées de l'éducation des enfants. Ceux qui appartiennent au peuple des domestiques, c'est-à-dire le peuple tout court, sont d'intelligence limitée, quand ils ne sont pas simplement stupides, évidemment grossiers et potentiellement transgressifs<sup>2</sup>. Ne possédant rien en propre, ils n'ont rien à défendre, donc pas ou peu de valeurs au sens moral du terme, et l'anarchie les guette. Ils sont toutefois assujettis à deux genres de lois qui s'opposent. D'un côté leurs actions sont déterminées par les règles assez simples et fort strictes qu'ils doivent suivre dans le déroulement de leurs activités quotidiennes. Mais, d'un autre côté, leur nature, spontanément transgressive, les pousse à se soustraire à ces règles chaque fois qu'ils croient pouvoir le faire sans danger. Toutefois, cette nature elle-même, y compris dans ses dimensions rebelles, obéit à des lois, comparables à celles qu'établissent les sciences naturelles. Leur comportement est donc aisément interprétable, y compris dans les nombreux cas où ils transgressent les règles qu'ils doivent suivre.

À l'instar des domestiques, les maîtres peuvent être conduits, pour atteindre les objectifs supérieurs qui sont les leurs, à ne pas suivre les règles. Mais, dans leur cas, les règles ne sont pas à proprement parler transgressées. Elles sont simplement suspendues ou momentanément contournées. Tandis que dans le cas du peuple, la transgression de la règle obéit à un mélange de sauvagerie native et d'intérêt purement individuel, dans le cas des maîtres, le contournement de la règle est motivé par le souci du bien commun, en sorte qu'il demeure toujours dans l'esprit de la règle. La capacité des maîtres à se maintenir dans l'esprit des lois est quasiment sans défaut, ne serait-ce que parce qu'ils les font.

## Énigme et crime

L'énigme se présente sous la forme d'une singularité, source d'incertitude, dont la saillance est d'autant plus grande qu'elle se détache sur le fond d'une

---

2 On peut penser à Agatha, la bonne de Charles Milverton, séduite par Sherlock Holmes, déguisé en plombier afin d'obtenir d'elle des renseignements, dans *Charles Augustus Milverton*, à Catherine Cusack, la femme de chambre, voleuse, de la comtesse de Morcar, dans *The Blue Carbuncle*, ou à Toller, le palefrenier des Rucastle, « un individu rude et grossier doublé d'un ivrogne » dans *The Copper Beeches*.

réalité particulièrement robuste, dans laquelle tout se tient et où tout est par là prévisible. La singularité en question semble souvent de peu d'importance ou sans conséquence, mais elle attire l'attention d'un personnage – celui qui sollicite l'intervention du détective à l'ouverture de chaque histoire – et suscite son inquiétude par le seul fait qu'elle est une singularité, c'est-à-dire une action, une parole, une manière d'être, un événement, qui se détache sur le fond de la réalité dont chacun peut s'attendre à ce qu'elle soit là ; qui ne colle pas avec elle. L'énigme consiste donc en ceci : que puisse se manifester dans l'ordre social de la réalité un « Quelque Chose » – pour reprendre une expression empruntée à Kracauer (1981) – susceptible d'en briser la régularité et, par là, de décevoir les attentes que chacun se sent en droit de placer en elle. Le travail du détective consiste à anticiper mentalement le glissement de la singularité au crime, glissement que la série des événements rapportés ne manque pas, par la suite, de réaliser. Toute singularité est donc ainsi un crime en puissance, c'est-à-dire non seulement le signe ou le symptôme d'un crime mais déjà, en soi, quelque chose comme un crime.

Et pourtant, ces singularités ne constituent pas en elles-mêmes des transgressions de la légalité. Elles se situent en deçà de l'ordre légal. Mais elles signifient la possibilité d'une transgression de l'ordre naturel de la société, c'est-à-dire de la réalité, conçue sous la forme d'une légalité de rang supérieur, plus fondamentale, dont la légalité ne présente qu'une équivalence grossière. Car même si le cadre légal, inséparable de l'État, constitue le principe régulateur de la réalité au sens où il donne à l'État l'autorité nécessaire pour exercer son pouvoir sur la réalité, il ne peut jamais embrasser la réalité tout entière. L'idée d'une réalité dans laquelle chaque conduite serait encadrée par une règle légale explicite est difficilement concevable en sorte que la légalité ne peut se concevoir autrement que comme un adjuvant de la normalité. Les crimes ne sont précisément que ces accrocs à la normalité qui concernent ceux des éléments intervenant dans le cours des choses qui se trouvent non seulement assujettis à des normes, mais déterminés par des règles explicites intégrées au droit, dont l'ensemble constitue la légalité en tant que telle. Mais il existe, pour les mêmes raisons, un continuum allant de la légalité à la normalité sans qu'il soit possible de donner à cette dernière des limites nettes. La légalité a pour vocation de recouvrir tout le champ de la normalité et c'est seulement pour des raisons que l'on peut dire pratiques, techniques ou économiques – étant donné le coût que représentent non seulement l'écriture des lois mais surtout leur application par un exécutif – que ce recouvrement a toujours quelque chose d'imparfait. Et, faut-il ajouter, de circonstanciel. Car, lorsque les circonstances l'imposent, c'est-à-dire



lorsque l'État se considère en danger, et se confère donc à lui-même un droit de légitime défense, la limite incertaine entre normalité et légalité peut se trouver estompée. L'État s'autorise alors non seulement à statuer lui-même sur ce qu'il en est de la normalité dans son ensemble, mais encore à intervenir dans le champ tout entier de la normalité comme il interviendrait dans le champ tout entier de la légalité. Par cette opération, qui caractérise l'état d'exception, la légalité est abolie.

C'est sur le fond de la normalité que les singularités se détachent et les sujets dont elles suscitent l'inquiétude manifestent ainsi ce que l'on peut appeler leur *sens ordinaire de la normalité*. Ce sens est présenté implicitement comme un *sens commun*, présent donc également chez le détective. Et c'est donc par l'intermédiaire de ce sens commun que l'inquiétude des personnages ordinaires peut éveiller l'intérêt du détective et mettre en branle son aptitude illimitée à reconstituer tous les enchaînements par le truchement desquels la réalité se tient. Là réside son intelligence exceptionnelle.

Cette intelligence est celle des chefs, même si le pouvoir exécutif propre du détective est, à la différence de son intelligence, limité. Ce pouvoir se manifeste surtout dans les segments narratifs où l'histoire trouve un dénouement, par des actions visant à rétablir la normalité en exerçant des sanctions réparatrices. Ces actions transgressent pourtant souvent elles-mêmes les limites de la légalité. Comme dans le cas de l'état d'exception évoqué plus haut, le détective se situe au point de partage entre la singularité et le crime, là où ils sont encore indiscernables, c'est-à-dire au point d'indistinction entre la normalité et la légalité. Il est à la fois le mandataire suprême qui accomplit la Loi et au-dessus des lois; le bras armé de la justice dans ce qu'elle a de transcendante, c'est-à-dire celui qui pallie à la fois les défaillances de la justice immanente et les incomplétudes de la justice d'État quand elle se lie elle-même les mains en s'enchaînant à la légalité. Il est par là celui qui manifeste la transcendance de l'État contre cette espèce de démission qui menace toujours l'État de droit.

C'est d'abord en cela que le détective se différencie du policier avec lequel pourtant il collabore. Ils sont intimement unis par un même attachement à la normalité et, par conséquent, par une même horreur du crime et aussi de la singularité qui non seulement l'anticipe et le signifie mais lui est comme consubstantielle. Il se distingue toutefois du policier, simple fonctionnaire, brave homme mais limité à sa fonction<sup>3</sup>, par le fait que non

---

3 Les policiers sont des êtres empreints d'une certaine vulgarité, qui se lit sur leurs visages. Dans *The Lion's Mane*, les deux policiers du bourg de Fulworth, Anderson et Bardle, sont ainsi décrits :

seulement les actions de ce dernier, mais encore son intelligence même, se trouvent enfermées dans les limites de la légalité. Le policier a tendance à ne voir le mal que là où la conduite du prévenu transgresse une règle légale explicite. C'est la raison pour laquelle il fait si souvent des erreurs de jugement susceptibles de se transformer en erreurs judiciaires. Le détective, lui, *voit le mal partout*. La moindre saillance qui vient rayer le tissu sans couture de la réalité constitue l'accroche qui lui donne prise sur ce mal caché et qui déclenche en lui la passion de la chasse à l'homme, c'est-à-dire, en amont du criminel, celle des *suspects*, c'est-à-dire, potentiellement, de tout à chacun.

Face aux singularités dont ils disent avoir été les témoins, ceux qui se tournent vers le détective afin qu'il transforme leur inquiétude en énigme ont recours à deux systèmes d'interprétation que leur interlocuteur écarte toujours. Le premier fait appel au surnaturel<sup>4</sup>. Le monde est peuplé de dieux, d'esprits, ou de diables qui, cantonnés, normalement, au seuil de la réalité, décident parfois d'y faire irruption pour en déranger l'ordre. Leur volonté, leurs désirs, leur psychologie et la façon dont ils interagissent avec le monde des choses ne donnent aucune prise au genre d'inférences dans lesquelles le détective est passé maître. En effet, ces inférences supposent l'existence d'une réalité dans laquelle tout se tient, au sens où chaque nouvelle proposition, pour être jugée acceptable, doit pouvoir justifier la relation qu'elle entretient avec d'autres propositions déjà tenues pour vraies. Cela de façon à ce que le réseau propositionnel, bien qu'il soit illimité, rende possibles des parcours inférentiels reliant une multiplicité d'êtres – objets naturels, artefacts, événements, êtres humains ou encore animaux, etc. – entre lesquels, aussi divers qu'ils soient, circulent néanmoins des forces et des flux unifiés (L'Heuillet, 2001). En témoigne le fait qu'ils soient susceptibles d'être décrits dans un même langage, ce qui rend les relations entre ces êtres par principe calculables.

C'est sa capacité à rendre opérationnelle cette calculabilité principielle qui caractérise l'intelligence du détective. La supériorité intellectuelle de Sherlock Holmes tient finalement tout entière dans la façon dont il pousse à la limite les présupposés qui sous-tendent l'idée de *sens commun*, c'est-à-dire la

---

le premier est « un grand gaillard à moustache couleur de gingembre digne fils de la race lente et solide du Sussex qui dissimule beaucoup de bon sens sous des dehors pesants et silencieux » ; le second est « un homme calme, passif, presque bovin ».

4 L'exemple le plus connu est celui du chien des Baskerville dont les victimes invoquent, grimoire à l'appui, une malédiction ancestrale qui pèserait sur cette noble famille. Dans *The Sussex Vampire*, M. Robert Ferguson croit d'abord que les plaies qui marquent le cou de son fils âgé d'un an sont le fait d'un vampire, hypothèse que le détective juge absurde et dont il montrera l'inanité.

certitude d'une correspondance entre la structure de la réalité et la structure des instruments cognitifs dont disposent les êtres humains pour accéder à la connaissance de la réalité. C'est en prenant appui sur cette correspondance que le détective peut résoudre des énigmes qui demeurent obscures pour la plupart des observateurs. Sherlock Holmes ne fait finalement rien d'autre que de tirer le meilleur parti possible d'une faculté d'attention aux détails et de la capacité à les rapporter à des lois générales. Ces lois ne sont en rien différentes de celles que chacun met en œuvre dans le cours de la vie quotidienne, mais, en quelque sorte, sans le savoir : « élémentaire mon cher Watson ».

Mais, comme le fait en a souvent été remarqué, ce qu'il faut bien appeler le postulat d'une réalité susceptible de faire l'objet d'une description homogène dans un langage unifié, possède aussi, indissociablement, une dimension idéologique. Il présuppose en effet un univers dans lequel toutes les relations sont calculables et dans lequel rien, par principe, ne peut donc échapper au pouvoir de celui qui est passé maître dans l'art du calcul. C'est-à-dire un univers dans lequel le *monde* fait corps avec la *réalité* (Boltanski, 2009).

Le second système d'interprétation qu'invoquent souvent les témoins mis en présence de singularités repose sur le sens commun de la normalité pris dans son acception psychiatrique (Boltanski, 1990)<sup>5</sup>. Il n'est évidemment évoqué que lorsque la singularité en question se présente sous la forme d'un écart de conduite venu altérer subitement le comportement d'une personne jusque-là normale, écart que les témoins (naïfs) imputent facilement à l'apparition d'une maladie mentale. À la différence de l'interprétation surnaturelle, l'interprétation par la maladie mentale est tout à fait intégrable au réseau inférentiel de la *ratio*. Les raisons de son rejet par le détective doivent donc être cherchées ailleurs. Elles tiennent à la difficulté à prolonger l'énigme en direction du crime ou la transgression de la normalité en direction d'une transgression de la légalité. En effet, dans une optique libérale, la transgression de la légalité ne peut être qualifiée de crime que si le coupable est jugé responsable de ses actes, ce qui n'est pas le cas du fou. Mais elle échappe aussi alors, quoique à un moindre degré, au jugement moral. On touche par là à une autre dimension du sens commun de la normalité sur laquelle prend appui l'imagination du détective : ce sens commun est un *sens moral*. C'est à lui que s'adosse en dernière analyse l'intervention du

---

5 Dans *The Creeping Man*, Trevor Bennett, jeune universitaire, assistant de l'éminent et fortuné professeur Presbury et fiancé de sa fille unique, impute d'abord le comportement devenu par moments très étrange de son futur beau-père et, particulièrement, le fait qu'il se déplace en rampant, à des accès de folie intermittente. Sherlock Holmes résoudra l'énigme en dévoilant les raisons qui expliquent rationnellement ces écarts de conduite.

détective, dans les séquences narratives conclusives qui le voient passer de la réflexion à l'action ; de la résolution de l'énigme, à la réparation, dans l'ordre de la réalité, du désordre dont les singularités furent le premier signe.

Ce travail de réparation passe non seulement par l'identification du ou des coupables, mais aussi par leur sanction. Mais cette dernière ne prend pas nécessairement, et même prend rarement, la forme d'une sanction légale. L'action du détective se situe à la fois en deçà de la légalité – il agit souvent avant que le policier n'ait pu le faire – et au-delà : elle repose sur un support moral traité comme supérieur au support légal ou même comme transcendant par rapport à lui. En témoignent également les nombreuses entorses par rapport à l'ordre légal que le détective est amené à faire pour arriver à ses fins. Il les justifie par référence à des considérations morales dont les considérations légales ne sont qu'une grossière approximation quand elles ne les contredisent pas. Toutefois, les manquements du détective à la lettre de la règle ne sont jamais sanctionnés par le policier, qui ferme les yeux sur eux, comme s'il était pour lui vérité évidente qu'ils demeurent, aussi loin que les circonstances les entraînent, dans l'esprit de la règle. Morale et police, tout en se situant sur deux plans différents, vont ainsi toujours la main dans la main et ne cessent de s'épauler et de se comprendre.

## **Le détective comme homme d'action**

Ajoutons que ces deux moments de la *ratio*, celui de la réflexion logique qui dénoue l'énigme et celui de l'action morale qui châtie le coupable, ne sont eux-mêmes jamais dissociés et n'entrent donc jamais en contradiction. Ceci embrancherait la narration du côté du tragique, c'est-à-dire vers un monde habité de contradictions indépassables susceptibles de s'emparer de la réalité d'une façon telle qu'elle ne puisse jamais se trouver réconciliée avec elle-même. Ils prennent appui tous deux sur la propriété fondamentale de la réalité qui est d'être, indissociablement, ordonnée de façon logique – ce qui la livre au pouvoir de l'inférence – et de façon morale – ce qui la livre au pouvoir du jugement du même nom et de ses conséquences violentes et punitives, c'est-à-dire au pouvoir tout court.

On comprend, dans ces conditions, l'étendue des facultés et des savoirs que doit posséder le détective. Ils doivent lui permettre de plonger dans un même réseau inférentiel des propositions se rapportant au comportement des choses ou des êtres humains. Ces savoirs doivent prendre appui sur, dans le premier cas, les sciences naturelles, qui déchirent le « voile d'Isis » des

apparences illusives (Hadot, 2004), et, dans l'autre, les sciences humaines, qui permettent de plonger dans la profondeur des êtres, dans leurs esprits, dans leurs intentions, dans leurs dispositions, dans leurs pulsions, en allant au-delà de ce qui est chez les êtres humains au principe même de leur pouvoir de dissimulation, c'est-à-dire le langage. C'est la raison pour laquelle une des opérations principales mises en œuvre par le détective consiste à traduire l'exposé des faits dans un autre langage, c'est-à-dire à *requalifier* la réalité, de façon à dévoiler ce que le suspect s'évertuait à tenir caché et qui était pourtant là, à ce point évident qu'il en devenait invisible. C'est la raison pour laquelle l'*analepse* est l'une des structures formelles les plus constantes du récit policier originel. À un premier récit, dont le cours est nécessairement lacunaire de façon à susciter une attente – celui de l'enquête –, succède un second récit – celui du crime – qui, réorganisant des éléments livrés dans le cours du premier récit, « expose la genèse et le déroulement d'un crime dont on n'a présenté jusque-là que les effets » (Vareille, 1989, p. 56-57).

Passé maître dans ces différents savoirs, le détective est bien le savant par excellence. Mais ces facultés proprement intellectuelles ne lui seraient d'aucune utilité si elles n'étaient pas associées à d'autres capacités, relevant cette fois de l'ordre de la décision et de la stratégie et, finalement, du simple bon sens. C'est la conjonction de ces deux genres de qualités qui permet au détective d'opérer de façon à rétablir l'ordre, aux deux sens, indissociables, d'un ordre logique et d'un ordre moral. Et c'est finalement sur la base d'une adhésion commune à l'ordre moral, tel qu'il est, et tel qu'il ne peut pas être autre, que s'établit le lien indéfectible du détective excentrique et du brave anglais hypernormal, ancien chirurgien des armées – le D<sup>r</sup> Watson –, qui répond toujours présent quand il s'agit soit de rappeler les truismes de la morale ordinaire, soit de mettre un revolver dans sa poche pour traquer tous azimuts les quidams bizarres, déviants, criminels, syndicalistes et/ou anarchistes.

Cette remise en ordre consiste simplement à rétablir la réalité dans ses droits, à en restaurer la clôture en réparant les déchirures introduites par l'énigme. Dans la phase centrale du récit, la résolution de l'énigme se saisit des singularités qui menacent la consistance logique de la réalité et les dissout en tant que telles. Cette opération permet de réduire la possibilité d'une incertitude radicale au profit de cette banalité providentielle qui rend la réalité prévisible, y compris dans ses dimensions criminelles et, par conséquent, gouvernable. Dans la phase finale du récit, le détective met un terme au trouble à l'ordre public comme trouble de l'ordre moral, en se saisissant des fauteurs de trouble ou, tout au moins, en les mettant dans l'incapacité de nuire. Cette opération de remise en ordre moral conjugue deux sortes

de violences. La première se manifeste par le verbe : confronté au dévoilement de la vérité exposée par le détective qui fait le récit de la façon dont il est parvenu à dénouer l'énigme, le prévenu est censé s'effondrer et avouer ses crimes. La seconde est physique : la propension du prévenu à s'incliner devant le dévoilement de la vérité est grandement favorisée par le fait qu'il se trouve cerné, terrassé, ligoté, menacé par une arme, etc.

Les licences que le détective se permet par rapport à l'ordre légal s'autorisent du fait qu'il incarne un ordre moral de rang supérieur à la légalité. Le fait d'incarner l'ordre moral en tant qu'il est aussi indissociablement un ordre social place le détective dans une position symétrique et inverse de celle du criminel ou, ce qui revient au même, du révolutionnaire ou de l'anarchiste, dont la passion est tout entière orientée vers la destruction de cet ordre. Mais c'est aussi la raison pour laquelle le détective partage avec le criminel, au moins avec les rares criminels de grande envergure qui sont seuls des adversaires vraiment à sa mesure, un très grand nombre de propriétés : une grande culture, une intelligence supérieure, une origine sociale souvent élevée, un courage et un acharnement inlassables<sup>6</sup>. Le professeur Moriarty, unique en son genre<sup>7</sup> (comme l'est également Sherlock Holmes<sup>8</sup>), est l'incarnation la plus aboutie de ce grand criminel, une sorte de génie du mal. Il est par excellence l'adversaire du détective et son double inversé. Comme lui, le détective éprouve, en quelque sorte dans sa chair, la fragilité de la normalité. Le premier comprend le second et peut en pénétrer les desseins les plus secrets, parce qu'il en est tout proche et qu'il existe entre eux une sorte d'affinité sympathique. Mais cette proximité renforce la seule différence vraiment pertinente qui les distingue et qui est la relation, positive dans le premier cas, négative dans le second, qu'ils entretiennent à l'ordre socio-moral.

## Scandales et affaires

Reprenons la question posée au début de cet essai. Si ce que le récit policier originel a à nous dire concernait uniquement le maintien de l'ordre avec,

6 On peut penser à John Clay, meurtrier, cambrioleur et faussaire, descendant d'un duc de sang royal dans *The Red-Headed League*, ou à l'anarchiste Klopman qui tente d'assassiner le comte Von und Zu Grafenstein dans *His Last Bow*.

7 Dans *The Valley of Fear*, il est décrit comme « l'homme qui ne peut pas se permettre d'échouer. Un homme dont la situation réellement unique dépend du fait que tout ce qu'il entreprend doit réussir » et qui met au service de cette réussite « un grand cerveau » et « une organisation colossale » répandue à travers le monde.

8 « Je suis l'unique au monde » dit de lui-même Sherlock Holmes dans *The Sign of Four*.

pour point culminant, le dévoilement et la punition d'un criminel, pourquoi ne serait-il pas seulement policier? Pourquoi reposerait-il sur la différenciation entre deux agents de la remise en ordre – le détective et le policier? En cherchant à répondre à cette question, nous comprendrons peut-être mieux pourquoi le récit policier est apparu et s'est développé dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Cela constitue bien un problème puisque ni les policiers et autres agents de l'ordre, ni les prévenus et autres perturbateurs, n'ont attendu cette période pour faire parler d'eux et pour faire l'objet de cette attention passionnée que suscitent les événements et les objets qui se situent aux limites, instables, séparant le légitime de l'illégitime, le licite de l'illicite, l'ordre du désordre et qui plus généralement dessinent les contours de la réalité.

Sans entreprendre le travail généalogique qui serait nécessaire pour répondre à la question qui nous a servi de fil conducteur, on se placera, un siècle plus tôt – cette fois-ci en France et non en Grande-Bretagne –, à un moment particulièrement saillant de l'histoire judiciaire. Ce moment peut être caractérisé par ce que l'historiographie contemporaine appelle la naissance de l'espace public (Habermas, 1978; Koselleck, 1979), comme espace de débats, développés sur une large échelle, liant des problèmes relevant de la vie quotidienne à des questions engageant la légitimité de l'ordre politique, particulièrement dans des situations où interviennent des décisions de justice. La seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle voit ainsi se mettre en place une forme sociale, promise à un grand avenir politique, que l'on peut appeler la forme « affaire » (Boltanski *et al* éd., 2007). C'est surtout, en France, l'action de Voltaire qui, en s'inspirant largement de l'esprit des Lumières anglaises, lui donnera ses contours, à l'occasion de différentes histoires criminelles susceptibles de mettre en cause la relation du pouvoir religieux et du pouvoir politique c'est-à-dire, dans un État de droit divin, la légitimité du pouvoir tout court (Claverie, 1994, 1998).

Il s'agit notamment de l'affaire du chevalier de La Barre. Ce dernier, jeune homme d'une bonne famille d'Abbeville, est accusé d'avoir porté des coups de couteau au crucifix posé sur le pont traversant la ville, en compagnie de compagnons pervers comme lui par la lecture d'ouvrages libertins. Cette action blasphématoire, présentée comme indéniable malgré l'absence de preuves, est mise en scène localement de façon à susciter une indignation unanime. Le travail de Voltaire consistera à faire sortir cette histoire judiciaire de son contexte local en écrivant à son sujet une série de libelles dans lesquels est mise en question la version policière, qui en constitue la vérité officielle, au profit d'un autre récit qui, d'un côté, reprend minutieusement l'enquête pour montrer l'inanité de l'accusation et, de l'autre, en dévoile la dimension

politique (Maza, 1995). Non seulement Voltaire disculpe La Barre, mais il retourne l'accusation en mettant en cause les autorités et cela jusqu'au roi qui a soutenu la décision condamnant La Barre à mort. Sorti de son contexte local, le cas du chevalier de La Barre se répand dans l'espace public et devient une affaire nationale qui suscite une incertitude quant à la nature des faits et quant à leur qualification, incertitude autour de laquelle se forment des camps antagonistes dont les positions, par un mouvement de montée en généralité, se détachent de ce cas précis pour prendre un tour politique.

Cette même forme trouvera, plus d'un siècle plus tard, avec l'affaire Dreyfus son illustration la plus fameuse et deviendra, au cours du xx<sup>e</sup> siècle, l'un des instruments les plus constants de la critique politique. Parce qu'elle repose sur un retournement d'accusation et qu'elle est publique, elle concentre en elle-même d'énormes réserves de force politique qui peuvent être mobilisées pour opposer un contre-feu à la violence du droit, ou à sa menace, dont se réclame l'État.

### Comment éviter un scandale ?

Revenons au personnage du détective et à la différence qui le distingue du policier. Dans le récit policier originel et particulièrement dans les histoires inventées par Conan Doyle, le détective exerce à titre privé. Il n'est pas, contrairement au policier, un agent de l'État. Bien que le point soit rarement mentionné explicitement, il va de soi qu'il est récompensé par ses clients et qu'il vit donc des revenus que lui apporte son activité. Quant à ses clients, ils appartiennent pour la plupart à la haute société anglaise et même européenne. Ils sont non seulement très riches, mais occupent aussi, pour nombre d'entre eux, des fonctions de rang élevé. Sherlock Holmes est le détective des grands. Or ces derniers font appel à lui lorsqu'ils sont confrontés à des situations problématiques, actuellement ou potentiellement criminelles, qu'ils ne parviennent pas à résoudre par eux-mêmes, avec leurs seules forces et dans une stricte intimité domestique leur garantissant le secret, mais au sein desquelles ils veulent pourtant éviter, autant que faire se peut, que la police vienne mettre son nez. Les scandales auxquels Sherlock Holmes a été confronté sont innombrables. Ils peuvent concerner des affaires d'État, comme dans l'histoire des plans volés du futur sous-marin secret dans *The Bruce-Partington Plans* ou engager l'honneur de personnes de haute condition, comme dans le cas des ruptures de fiançailles dont le maître chanteur, Milverton, fait peser la menace dans *Charles Augustus*



*Milverton*. Ils se situent le plus souvent au point d'indistinction de la vie de l'État et de la vie intime des membres de la haute société, c'est-à-dire dans des sphères où les frontières entre privé et public ont tendance à s'abolir.

La police, organe de l'État de droit, responsable du maintien de l'ordre public et du respect de la légalité, ne peut intervenir de façon plus ou moins discrète qu'au moment de l'enquête. Et même à ce stade, la curiosité de la presse, qu'il est très difficile de contenir dans un pays dont le gouvernement fonde sa légitimité sur des idéaux libéraux, risque à tout moment de livrer en pâture au public des éléments susceptibles de compromettre les maîtres et d'entacher leur réputation d'honorabilité et d'impeccabilité morale qui, dans une société politique dont l'armature se veut démocratique (et non, par exemple, de droit divin), est nécessaire au maintien de leur grandeur et à la légitimation des privilèges dont ils jouissent. Quelle que soit l'issue de l'enquête policière, le simple fait de sa mise en branle constitue, par soi seul, une sanction qui affecte la réputation des maîtres impliqués, à tort ou à raison, de près ou de loin, dans le cas en question et qui, dès que leur nom se trouve cité publiquement, les confronte au scandale.

Le rôle social dévolu à Sherlock Holmes est donc, au premier chef, de dénouer les situations problématiques et dangereuses auxquelles sont confrontés les maîtres, de la façon la plus discrète possible, en prévenant l'immixtion de la police et en décourageant l'indiscrétion des journalistes (Kalifa, 1995), cela de manière à éviter que n'éclate un scandale, toujours susceptible de se transformer en affaire et, par là, de mettre en péril non seulement l'ordre politique mais aussi la robustesse de la réalité et des différences catégorielles et hiérarchiques qui en constituent une dimension centrale. C'est la raison pour laquelle le détective ne peut être seulement un auxiliaire de la police, un expert auquel elle ferait appel quand elle ne parvient pas à dénouer une énigme, mais pour laquelle il doit mettre lui-même la main à la pâte et résoudre le problème auquel il est confronté, non seulement intellectuellement mais aussi en pratique.

Mais il existe aussi une autre raison qui rend socialement nécessaire l'intervention du détective. Elle réside dans le fait que les cas où il est amené à intervenir sont simplement trop complexes pour l'esprit grossier des policiers, et surtout pour les instruments rudimentaires qui sont les leurs et qui prennent appui sur des moyens légaux. Ces moyens, qui conviennent pour appréhender et punir les citoyens soumis à l'observance de règles strictes et simples, c'est-à-dire ceux du peuple des domestiques, dont les transgressions sont aisément qualifiables, ne conviennent plus quand il s'agit de comprendre et de juger les motifs, les actions et, éventuellement, les transgres-

sions, au moins apparentes, des sujets d'élite. Ces derniers doivent atteindre des objectifs complexes dans un contexte instable et ne peuvent être astreints à l'observance de règles strictes qui limiteraient leurs capacités d'action ce qui, par conséquent, serait préjudiciable au bien commun de la nation.

À ces motifs dérivant directement du rôle social imparti aux élites, il faut ajouter des raisons plus spécifiquement psychologiques et morales liées à la personnalité de ceux qui sont appelés à jouer un rôle dominant dans la société. En effet, les membres des élites sont, à la différence du peuple, des êtres psychologiquement complexes et dont la vie est compliquée parce qu'ils exercent des responsabilités dans des domaines différents. Il peut donc arriver fréquemment qu'ils soient confrontés à des dilemmes moraux, c'est-à-dire à des situations où différentes exigences morales entrent en conflit. Ces dilemmes surgissent particulièrement à l'intersection de leur vie affective et de leur vie publique. Bien qu'ils aient un niveau élevé d'autocontrôle, les maîtres ne sont pourtant pas à l'abri de défaillances qui tiennent le plus souvent à leur attachement à une personne qui ne mérite pas la confiance qu'ils ont mise en elle. Les gouvernantes des enfants, jeunes, jolies, instruites, souvent originaires de familles honorables mais ruinées, sans protection et par conséquent touchantes, constituent à ce titre un risque permanent<sup>9</sup>. Les maîtres aussi peuvent donc commettre, parfois, des fautes. Néanmoins, ces fautes, ou plutôt ces défaillances, demeurent le plus souvent excusables (ce que pourrait ne pas comprendre un simple policier) au moins quand on a pénétré les circonstances dans lesquelles elles ont été commises. Même lorsque les maîtres ont transgressé une règle, ils ne l'ont fait que sous la pression de circonstances malheureuses, et souvent pour éviter un mal plus grand encore. L'écart qu'ils ont pris par rapport à la règle ne constitue donc pas, à proprement parler, une transgression, puisqu'il a été accompli dans une logique morale qui est celle du moindre mal, ce qui suppose une adhésion si grande à la règle qu'il devient possible d'en ignorer la lettre mais pour mieux en respecter l'esprit.

Et c'est d'ailleurs en agissant dans le même registre moral que le détective parvient à ses fins. Lui aussi doit bien, parfois, s'écarter de la stricte légalité pour servir la justice et réparer le tissu fragile de la réalité; pour que tout rentre dans l'ordre. Il se munit d'une arme et n'hésite pas à tenir sous sa menace ceux qui tentent de s'opposer à lui. Il brûle des papiers

9 Ce personnage constitue un stéréotype de la littérature romanesque anglaise des xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles (Brissenden, 1974; Kaplan, 1987). Dans le corpus holmésien, le personnage de Grace Dunbar dans *The Problem of Thor Bridge* en est un assez bon exemple. Gouvernante présentée comme une « jeune femme brune, belle, grande et élancée », elle est courtisée par le mari de sa maîtresse et accusée d'avoir assassiné cette dernière. Sherlock Holmes parvient à l'innocenter.

compromettants afin que la police ne mette pas la main dessus. Il laisse s'enfuir des gens qui viennent de commettre un meurtre, mais en situation de légitime défense ou dans leurs bons droits. Au fond, tout lui est bon, y compris les moyens les plus illégaux, pour arriver à ses fins. Mais ce sont toujours des fins moralement supérieures.

## Société de classes et État de droit

Que veulent nous dire ces histoires? En quoi sont-elles liées à la période historique – la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle – qui les a vues naître? Pourquoi ont-elles fasciné plusieurs générations de lecteurs et pourquoi trouve-t-on aujourd'hui encore de l'intérêt à les lire, comme en témoigne leur republication régulière dans des éditions de poche? L'argument que nous développerons est que l'objet principal de ces histoires réside dans la façon dont elles mettent en scène l'État de droit et ses contradictions.

Un premier élément lie le développement du paradigme indiciare aux problèmes nouveaux que rencontre le pouvoir pour contrôler des sociétés dans lesquelles l'accroissement de la mobilité géographique, la formation de vastes concentrations urbaines et aussi le développement de la lutte des classes font courir un risque constant à l'autorité de l'État et à la stabilité de l'ordre social (Kalifa, 2005). L'invention de méthodes permettant l'identification des individus et, particulièrement, la réidentification des criminels récidivistes – comme la technique des portraits-robots mise au point par Bertillon ou celle des empreintes digitales développée par Galton – constituerait ainsi une réponse au *control gap* résultant de la diminution des formes locales de dépendance et de contrôle (Beniger, 1986).

Sur un plan politique, la période considérée est marquée d'un côté par un accroissement des ambitions de l'État à contrôler les populations qui résident sur le territoire où il exerce son pouvoir, c'est-à-dire sur ce que l'on appelle, à partir de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la société, comme ensemble largement identifié avec les frontières de l'État-nation (Nisbet, 1993), et, de l'autre, par le développement de logiques de gouvernement s'inspirant à des degrés divers du libéralisme. Ces dernières prennent appui d'une part sur de nouvelles techniques administratives de totalisation d'ordre statistique ou comptable et sur des techniques d'identification des individus (Desrosières, 1993; Foucault, 2004), c'est-à-dire des citoyens, comme les papiers d'identité (Noiriel éd., 2007) ou comme les techniques de repérage identitaire reposant sur des indices physiques qui ont attiré

l'attention de Carlo Ginzburg (1989). Dans les deux cas, le problème est de gérer à distance des individus formellement libres, soit en rendant leurs conduites calculables et prévisibles de façon globale et sous la forme d'agrégats, soit en les rendant individuellement contrôlables c'est-à-dire – en utilisant un terme anachronique – en assurant leur traçabilité.

On peut reprendre ici l'opposition, développée par Michael Mann, entre États absolutistes et États constitutionnels ou entre ce qu'il appelle le « pouvoir despotique » de l'État et son « pouvoir infrastructural » (Mann, 1984). Dans le cas du pouvoir despotique, l'élite d'État, concentrée autour d'un souverain, possède sur les sujets un pouvoir « quasi illimité ». Mais ce pouvoir ne peut s'exercer pleinement que dans la proximité. Celui qui parvient à se soustraire au regard de l'élite d'État et de sa police est difficilement rattrapé. À l'inverse, dans le cas du pouvoir infrastructural, caractéristique des « démocraties capitalistes », mais aussi pourrait-on dire des modes de gouvernance d'inspiration libérale, le pouvoir de l'État est contrôlé et limité par le droit. En même temps, le pouvoir tend à s'infiltrer dans toutes les sphères de la vie sociale en sorte qu'il devient très difficile à un citoyen de passer inaperçu et d'échapper au contrôle de l'État.

Un des effets du passage du pouvoir despotique au pouvoir infrastructural a été de supprimer les privilèges statutaires, notamment en matière de justice. Face à la loi, les citoyens se sont retrouvés formellement égaux. Mais c'est dire aussi qu'ils se sont retrouvés tous également *suspects*, au moins en principe, au regard de l'État et de sa police. Sous l'effet conjugué de la mobilité géographique et de l'urbanisation d'un côté, et de l'égalité politique de l'autre, chacun a pu faire l'expérience de son « impuissance » en se découvrant plongé dans une « totalité sérielle » dans laquelle il considère chacun de ceux avec lesquels il entre en interaction « de loin », et le considère par là non dans la « réciprocité » mais dans « l'altérité » (Sartre, 1960, p. 339-342).

C'est cette structure d'altérité sérielle qu'exploite, en premier lieu, le récit policier originel. Elle prend sa forme la plus éclatante dans la nouvelle de Robert Louis Stevenson, *Dr Jekyll et Mr Hyde* (2000), qui constitue le paradigme des innombrables constructions narratives dans lesquelles le personnage qui se présente précisément comme le plus inoffensif, celui qui est par excellence moralement respectable et, par là, le plus insoupçonnable, se révèle être aussi le plus amoral et le plus criminel. Comme Dr Jekyll et Mr Hyde, il est à la fois non seulement selon la perspective sous laquelle on le considère, mais aussi en réalité – en soi –, la charmante vieille dame *et* l'empoisonneuse, le clergyman austère *et* l'escroc sans scrupules, le jeune avocat responsable *et* le tueur en série, etc.

Mais même si de telles dualités identitaires sont actualisées, dans le récit policier originel, sous leur forme négative et inquiétante, elles n'en sont pas moins caractéristiques des sociétés libérales modernes, profondément ambiguës au sens où l'identité des personnes s'y trouve définie par référence à des processus contradictoires (Bull, 1999). Soit, d'un côté, des processus qui assignent aux personnes une position déterminée dans des structures de domination – entre les genres, entre les races, entre les nations –, et, par excellence, avec le triomphe du capitalisme, entre les classes sociales. Et, de l'autre, des processus d'émancipation qui proposent à ces mêmes personnes un idéal d'égalité formelle, d'ordre purement juridique. Mais cela à condition qu'elles abandonnent toute prétention à modifier la position qui leur est assignée dans des structures. Or, ce sacrifice, qui suppose le renoncement à toute forme de violence, qu'elle soit individuelle ou collective, au profit de la domination exercée par l'État de droit, seul détenteur de l'exercice de la violence légitime – selon la célèbre définition de Max Weber –, a pour contrepartie des bénéfices ambigus. Ils ne sont pas entièrement illusoire ou fictifs, ce qui permettrait, une fois éprouvée leur complète inefficacité, de refuser d'y consentir. Mais ils se révèlent profondément incapables, à eux seuls, de modifier des structures de domination auxquelles les droits individuels se superposent quand ils ne les renforcent pas. La duplicité identitaire doit sa capacité à tenir le lecteur en haleine et à le captiver de génération en génération, au fait qu'elle constitue une dimension fondamentale de l'identité de tous les êtres, ou presque, dans les sociétés modernes (Bauman, 1991), dominées par des États-nations fondés sur des formes libérales de justification. Le récit policier dévoile une propriété centrale de ces sociétés qui est d'être, indissociablement, des *sociétés de la reconnaissance* et des *sociétés du mépris* (Honneth, 2006).

Dans les anciennes communautés, une forme de liberté pouvait être expérimentée par les acteurs, mais surtout en tant que membres de la communauté par rapport à des pouvoirs extérieurs, c'est-à-dire au prix non seulement d'un renoncement aux écarts de conduite individuels, facilement pointés du doigt comme extravagances coupables, mais à celui du rejet de toute multiplicité identitaire, immédiatement condamnée comme duplicité morale. À l'inverse, les sociétés libérales modernes rapprochent des individus ambivalents, ne serait-ce que parce qu'ils sont à la fois, et sous les mêmes rapports, émancipés et dominés, ce qui confère à leur identité un caractère contradictoire.

## Récit policier conservateur et polar critique

Remarquons que ce retournement des traits identitaires constitue déjà l'un des ressorts principaux de la forme « affaire » et qu'il est sans doute, au moins pour une part, au principe du succès rencontré par les pamphlets publiés par Voltaire, que les lecteurs s'arrachaient et qu'ils dévoraient comme on le fait aujourd'hui de « polars ». Ainsi, pour reprendre l'exemple du chevalier de La Barre, Voltaire fait surgir sous l'image stéréotypée du libertin corrompu mis au pilori par les autorités, la figure d'un jeune homme sincère, naïf, à la fois profond et léger comme on l'est à son âge, bref, authentique. Les pamphlets que Voltaire écrit et répand anticipent en cela le développement des sociétés libérales modernes. Prenant appui sur l'espace public, ils mettent en question l'unanimité proclamé de la société d'Ancien Régime en la dévoilant, non comme l'unité organique qu'elle prétend être, mais comme unité artificielle, engendrée par la peur et la force, pur produit de la tyrannie. Envisagé sous cet angle, Voltaire, personne privée qui mène véritablement une contre-enquête originale, attentive aux moindres détails, est bien le prototype du détective. Mais c'est un détective critique.

Si le récit policier original s'était inspiré de cet exemple, il aurait pris un tout autre chemin, c'est-à-dire un chemin critique, un peu à la façon de ces contre-récits policiers, apparus aux États-Unis dans les années 1930-1940 et surtout en France dans la décennie qui suit les événements de Mai 68<sup>10</sup>. Dans ces contre-récits, la trame narrative se développe toujours à partir de la structure du récit policier originel et, particulièrement, sur la base de l'opposition entre le détective privé et le policier d'État, mais la place occupée par les principaux motifs et la valeur qui leur est conférée se trouvent retournées. Le détective privé n'y lutte plus contre le crime, en accord au moins tacite avec le policier, mais aussi, ou surtout, contre le policier lui-même, agent corrompu d'une administration qui ne l'est pas moins et défenseur d'une société présentée comme « pourrie ». Voltaire peut adopter, en quelque sorte spontanément, cette voie critique, parce qu'il construit son

10 On pense évidemment pour les années 1930-1940 aux créateurs du roman noir américain, Dashiell Hammett, Raymond Chandler et surtout, peut-être, un peu plus tard, Chester Himes. Pour ce qui est de la littérature policière française publiée dans les années qui ont suivi Mai 68, l'auteur le plus représentatif est incontestablement Jean-Patrick Manchette qui, venu de l'extrême gauche, importe dans le roman policier les débats de la première moitié des années 1970 sur la légitimité de la violence politique. Par exemple, dans *Nada* (1972), il évoque l'enlèvement de l'ambassadeur des États-Unis à Paris et la répression qui s'abat sur les membres du groupe qui a mené cette opération (Baudou et Schleret éd., 2001).

récit de façon à mettre en cause un ordre, celui de l'Ancien Régime, qui est indissociablement social – une société d'ordres – et politique – un pouvoir absolutiste. Mais la voie narrative critique dont Voltaire ouvre la possibilité ne sera pas, ou pratiquement pas, empruntée dans le domaine de la fiction policière, au moins au cours du siècle et demi qui suit ses interventions.

Le récit policier originel se développera, à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, dans une direction différente, non pas critique mais conservatrice. Son objet ne sera pas de creuser des failles dans une réalité qui se présente comme robuste, en la dévoilant comme artefact ou, si l'on veut, comme réalité *construite*, cela en tirant parti de l'écart entre les vérités officieuses et les mensonges officiels. Le problème spécifique qu'il prend en charge est l'inquiétude suscitée par une réalité fragile menacée par le surgissement continu d'énigmes, c'est-à-dire de situations dans lesquelles les états de choses ne se présentent plus de façon concordante avec les formes symboliques qui leur sont officiellement associées et qui servent ordinairement à les qualifier, et dans lesquelles, par conséquent, le cours des événements peut prendre un tour imprévisible et échapper à toute maîtrise. Ce que l'on peut légitimement attendre de la réalité se trouve par là sans arrêt confronté au risque de la faille, du scandale et, avec la formation d'affaires, à l'incertitude sur ce qu'il en est de ce qui est *vraiment*, suscitée par la multiplication de versions différentes de séries événementielles dont les interprétations deviennent impuissantes à contenir l'espace des faits.

Le récit policier originel tire parti de deux façons différentes de ce nouvel état de l'ordre social et politique. D'un côté, il met en scène et dramatise l'incertitude qu'enferme cet ordre mais en lui conférant une forme stylisée, fictionnelle, qui à la fois réveille l'inquiétude à laquelle chacun se trouve confronté et la neutralise, du fait même de son caractère exagéré, plus grande nature. D'un autre côté, il fait la démonstration de la possibilité d'une résorption de ces incertitudes et d'un retour à l'ordre. La réalité un moment ébranlée s'en trouve renforcée. Elle est plus robuste qu'elle ne pouvait le paraître de prime abord. Lecture réservée aux moments de solitude qui précèdent le sommeil, il ne tient un temps la conscience en éveil que pour mieux l'endormir l'instant d'après.

Mais surtout, le détective, par ses qualités surhumaines, montre que l'ordre peut être maintenu malgré la défaillance de l'État, c'est-à-dire malgré les limites qu'il impose à l'action de ses agents. La faiblesse de l'État tient au fait qu'il se trouve enchaîné à la légalité, qui en constitue l'assise légitime, et, particulièrement, aux exigences d'égalité dans le traitement des prévenus. Or cette égalité de traitement n'est pas ajustée à la réalité telle

qu'elle se présente dans une société de classes. Le policier le mieux formé et le mieux intentionné ne peut simplement pas éviter ou arrêter les troubles graves que la criminalité d'élite peut causer à l'ordre public avec les moyens qui conviennent aux désordres ordinaires, c'est-à-dire avec les seuls moyens qu'autorise le respect de la légalité.

La contradiction que le récit policier originel met en scène, et qu'il dévoile et dissimule d'un même geste, n'est donc rien d'autre que celle que rencontre l'État de droit quand il se superpose à une société capitaliste de classes. Cette contradiction, encastrée dans un certain ordre social, est d'autant plus dérangeante et apparente que cet ordre est en cours d'instauration. Elle affecte des espèces catégorielles incompatibles mais néanmoins nécessaires à sa réalisation. La dissociation du détective et du policier témoigne de cette contradiction en rendant manifeste que l'État ne peut accomplir pleinement les objectifs qui justifient son existence – assurer l'ordre public – avec les seuls moyens qu'il est en droit de mettre en œuvre et qu'il s'accorde officiellement. Ou encore que, derrière l'évidence de l'ordre légal, doit être maintenue la référence implicite à un ordre de rang supérieur, que l'on peut appeler un ordre moral. Ce dernier ne se présente pourtant pas sous la forme d'un contre-ordre, réservé aux seuls détenteurs du pouvoir. Ce serait le cas s'il contestait ou s'il relativisait, en sous-main et dans les instances du secret, ou au nom de la raison d'État, la valeur des règles publiques sur le respect desquelles repose l'ordre légal. Cet ordre supérieur, rendu manifeste quand les relations sociales entre les citoyens s'ajustent spontanément aux structures hiérarchiques de la société, est au contraire celui que l'ordre légal cherche à atteindre, mais, avec les moyens grossiers qui sont les siens, sans y parvenir complètement. Lorsque cet ordre est menacé, c'est précisément en s'écartant de la règle qu'il demeure possible de rester au plus près de l'esprit de la règle et, par conséquent, d'en réaliser la puissance. Aussi pourrait-on aller jusqu'à considérer que le héros principal des histoires inventées par Conan Doyle n'est pas Sherlock Holmes, mais Mycroft Holmes, son frère aîné. De ce personnage mystérieux (qui n'apparaît que dans *The Greek Interpreter*, *The Bruce-Partington Plans*, *The Final Problem* et *The Empty House*) – l'une des seules personnes au monde que Sherlock Holmes dit admirer et tenir pour supérieure à lui-même – n'est-il pas suggéré qu'il serait un conseiller occulte du gouvernement et peut-être le chef des services secrets ? Sherlock Holmes ne serait alors que le double visible, bien que discret, de cette incarnation invisible de la puissance souveraine.

La figure du détective est donc bien, à proprement parler, elle aussi souveraine parce qu'il lui est donné de se substituer à l'État pour réaliser ce que



l'État libéral, dans une société démocratique-capitaliste, ne peut pas faire sans rendre patente la contradiction qui l'habite ; ou, au moins, ne peut pas faire tout le temps, pas officiellement, pas sans risquer de réveiller la critique et de susciter opposition et rébellion. C'est-à-dire, d'un même mouvement, accomplir les actions en justice qui appartiennent à la souveraineté, et, par un acte souverain, s'y soustraire (Agamben, 1997). Le détective, c'est l'État en état d'exception ordinaire.

## Bibliographie

- AGAMBEN Giorgio, 1997 [1995], *Homo Sacer*, I, *Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Le Seuil.
- BAUDOU Jacques et SCHLERET Jean-Jacques éd., 2001, *Le polar*, Paris, Larousse.
- BAUMAN Zygmunt, 1991, *Modernity and Ambivalence*, Cambridge, Polity Press.
- BENIGER James, 1986, *The Control Revolution. Technological and Economic Origins of the Information Society*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- BOLTANSKI Luc, 1990, « La dénonciation publique », *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié, p. 253-366.
- 2009, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard.
- BOLTANSKI Luc, CLAVERIE Élisabeth, OFFENSTADT Nicolas et VAN DAMME Stéphane éd., 2007, *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris, Stock.
- BOLTANSKI Luc et THÉVENOT Laurent, 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- BRISSENDEN Robert Francis, 1974, *Virtue in Distress. Studies in the Novel of Sentiment from Richardson to Sade*, Londres, Macmillan.
- BULL Malcom, 1999, *Seeing Things Hidden. Apocalypse, Vision and Totality*, Londres, Verso.
- CLAVERIE Élisabeth, 1994, « Procès, affaire, cause. Voltaire et l'innovation critique », *Politix*, n° 26, p. 76-86.
- 1998, « La naissance d'une forme politique : l'affaire du chevalier de La Barre », *Critique et affaires de blasphème à l'époque des Lumières*, P. Roussin éd., Paris, Honoré Champion, p. 185-260.
- CONAN DOYLE Arthur, 1985 [1887-1927], *Sherlock Holmes. The Complete Illustrated Short Stories*, Londres, Chancellor Press.
- DESROSIERES Alain, 1993, *La politique des grands nombres*, Paris, La Découverte.
- ECO Umberto et SEBOK Thomas A. éd., 1983, *The Sign of Three. Dupin, Holmes, Peirce*, Bloomington, Indiana University Press.
- FOUCAULT Michel, 2004, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, EHESS - Gallimard - Le Seuil.
- GINZBURG Carlo, 1989 [1979], « Traces : racines d'un paradigme indiciaire », *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, Paris, Flammarion, p. 139-180.
- HABERMAS Jürgen, 1978 [1962], *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.
- HADOT Pierre, 2004, *Le voile d'Isis. Essai sur l'histoire de l'idée de nature*, Paris, Gallimard.

- HONNETH Axel, 2006, *La société du mépris. Vers une nouvelle sociologie critique*, Paris, La Découverte.
- KALIFA Dominique, 1995, *L'encre et le sang. Récits de crimes et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard.
- 2005, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin.
- KAPLAN Fred, 1987, *Sacred Tears. Sentimentality in Victorian Literature*, Princeton, Princeton University Press.
- KECK Frédéric, 2005, *Claude Lévi-Strauss. Une introduction*, Paris, La Découverte.
- KOSSELÉCK Reinhart, 1979, *Le règne de la critique*, Paris, Minuit.
- KRACAUER Siegfried, 1981 [1925], *Le roman policier. Un traité philosophique*, Paris, Payot.
- L'HEUILLET Hélène, 2001, *Basse politique, haute police. Une approche historique et philosophique de la police*, Paris, Fayard.
- MANCHETTE Jean-Patrick, 1972, *Nada*, Paris, Gallimard.
- MANN Michael, 1984, « The autonomous power of the State : its origins, mechanisms and results », *Archives européennes de sociologie*, vol. 25, n<sup>o</sup> 2, p. 185-213.
- 1993, *The Sources of Social Power*, vol. 2, *The Rise of Class and Nation-States, 1760-1914*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MAZA Sara, 1995 [1993], *Vies privées, affaires publiques. Les causes célèbres de la France préévolutionnaire*, Paris, Fayard.
- NISBET Robert A., 1993 [1966], *La tradition sociologique*, Paris, PUF.
- NOIRIEL Gérard éd., 2007, *L'identification. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin.
- SARTRE Jean-Paul, 1960, *Critique de la raison dialectique*, Paris, Gallimard.
- STEVENSON Robert Louis, 2000 [1886], *The Strange Case of Dr Jekyll and Mr Hyde*, Londres, Penguin Classics.
- VAREILLE Jean-Claude, 1989, *L'homme masqué, le justicier et le détective*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.